

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 03 juin 2025 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mmes Delaune, Guillo, Mrs Biardeau, Jouot, Louveau, Lepetit, Montière, Renaud, Touzet.

Absents : Mme Brault, Mr Leroy Battu (1 procuration à G. Touzet)

Secrétaire : Mr Louveau

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025
- Validation du procès-verbal du conseil municipal du 6 mai 2025
- Etude d'une demande de la mairie de Le Blanc : adhésion et participation de la commune de Prissac au fonctionnement de l'école municipale de danse et de musique du Blanc par signature d'une convention.
- Aménagement terrain football
- Travaux rénovation et agrandissement bâtiment 15 rue Roland Meignein
- Projet rénovation de la cour de l'école

Le maire propose aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil : Enfouissement des réseaux Télécoms au hameau « Les Places ». Le conseil municipal valide ce sujet à l'ordre du jour.

1. VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL ET DU 6 MAI

Les compte-rendu sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2. FINANCEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU BLANC

Le maire donne lecture d'un courrier de Mr le Maire du Blanc, ainsi que d'un projet de convention qui en découle. Il s'agit d'une demande de financement de l'école intercommunale de musique et de danse du Blanc.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de ne pas financer cette structure aux motifs, entre autres, que Prissac n'appartient pas à la CdC du Blanc et que la commune ne dispose d'aucune information quant aux utilisateurs originaires de Prissac fréquentant cette structure.

3. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS – HAMEAU LES PLACES

Le maire présente aux élus le projet de travaux d'enfouissement du réseau Télécom au hameau des Places. Le SDEI a fourni à la commune 3 devis pour l'enfouissement du réseau télécommunication Orange

- Partie 1 : 15 581,20 €
- Partie 2 : 9 920,20
- Partie 3 : 9 888,40

soit un montant total de 35 389,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide** de retenir l'offre de travaux pour le hameau des Places pour les 3 parties
- **Valide** les devis présentés à hauteur de 35 389,80 € HT

4. AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL

L'architecte du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est venu au stade pour envisager les futurs aménagements projetés par la commune ; il va préparer une esquisse pour la présenter aux élus. Le maire rappelle que la priorité de l'aménagement sera le terrain d'entraînement, dès qu'il aura signé le compromis de vente chez le notaire. Mr Renaud propose d'organiser une journée de travail de bénévoles pour préparer le terrassement du futur terrain d'entraînement.

Le maire rappelle qu'il est toujours en recherche de subventions pour financer le projet d'aménagement du stade (subventions de l'Etat, du Département, de l'Agence nationale du sport...). Plus l'aménagement sera mutualisé pour différents sports et publics, plus ce projet sera susceptible de bénéficier de financements. C'est un point à prendre en compte.

Il rappelle également que la commune ne peut pas commencer les travaux tant que les subventions ne sont pas accordées ; il faut respecter les procédures, à savoir : obtention et validation du plan, demande des devis, demande des subventions et enfin, signature du marché sur délibération de conseil.

5. BATIMENT RUE ROLAND MEIGNEIN

Le marché de travaux est signé. Les entreprises vont commencer par la partie neuve à la mi-juin. Le maire enverra un courrier aux riverains pour les avertir du début des travaux. A ce stade, les activités du cabinet médical ne sont pas impactées. Une réunion de chantier est programmée chaque mercredi matin, à 11 heures, la 1^{ère} étant fixée au 18 juin.

6. COUR DE L'ECOLE

La commune maîtrise plus ou moins la situation avec des gravillons qui limitent la remontée du goudron. Toutefois ce n'est que provisoire et il faut trouver une solution pérenne.

Le maire a reçu 3 devis pour des aménagements de la cour :

- La SETEC n'interviendra que si la commune fait appel à un bureau d'étude ;
- Eurovia propose une finition en résine beige qui colmaterait les fissures et les trous (32 878 € HT environ), avec une option d'aménagements de jeux par marquage au sol (6 600 € HT environ) ;
- Gabillon propose un revêtement d'enrobé chaud noir (27 000 € HT environ) ou couleur (42 950 € HT environ).

Les élus souhaitent associer la directrice de l'école au projet, et ils demandent à Eurovia d'approfondir le projet présenté qui leur paraît plus intéressant.

7. QUESTIONS DIVERSES

Recrutement d'un adjoint technique : 7 candidatures sont parvenues en mairie dans les délais réglementaires. La commission du personnel recevra les candidats présélectionnés mardi 17 juin, à partir de 18h00.

Pharmacie : Les pharmaciens du Pêchereau ont eu un accord de L'Agence régionale de santé pour déposer leur dossier de demande de pharmacie annexe. Reste à attendre de connaître la suite donnée à leur candidature.

École – Rentrée de septembre : Un agent du service scolaire est en arrêt maladie et l'on ne peut pas savoir si cet agent sera de retour pour la rentrée. Le maire, l'adjoint en charge des affaires scolaires et le personnel de l'école vont se réunir prochainement pour anticiper un éventuel besoin de recrutement avant la rentrée scolaire 2025.

Litiges de voisinage : Les soucis et litiges de voisinage sont de plus en plus fréquents, dans divers hameaux de la commune. Le maire envisage de faire appel, de nouveau, à un conciliateur.

Tour de table :

Mr Jouot :

- Le Syndicat d'alimentation en eau potable de l'Abloux (SIAEP) et celui de Celon vont fusionner au 1^{er} janvier 2026. D'importants travaux sont programmés pour des estimations chiffrées à plus de 6 millions d'euros, financés en partie par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- École : Le dernier conseil d'école aura lieu le 24 juin. Par ailleurs, la directrice de l'école sollicite la commune pour financer un projet de sortie de fin d'année. Les élus sont favorables à participer aux frais de cette activité mais ils estiment que le délai de prévenance est court.
- CdC MOVA : le conseil communautaire se réunit la semaine prochaine avec, de nouveau, le débat au sujet du calcul et de l'approbation des attributions de compensation. La réglementation prévoit bien une révision possible, avec actualisation des dépenses, mais pas celle des recettes !
- PLUi : l'enquête est terminée et de nombreux usagers sont venus en mairie déposer leurs observations. Le monde agricole s'est fortement mobilisé face au manque d'information au sujet des corridors écologiques. Le commissaire enquêteur a reçu plus de 700 observations et il a demandé un délai supplémentaire de 15 jours pour rendre son rapport.

Mr Renaud demande la mise en place effective du radar pédagogique.

Prochaine réunion de conseil : mardi 1^{er} juillet 2025 à 20 heures.

Levée de séance à 22 h 30.